

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

● La campagne de diffusion

PAGE 2

● La vie du parti

PAGE 6

● La gauche et le Marché Commun

PAGE 7

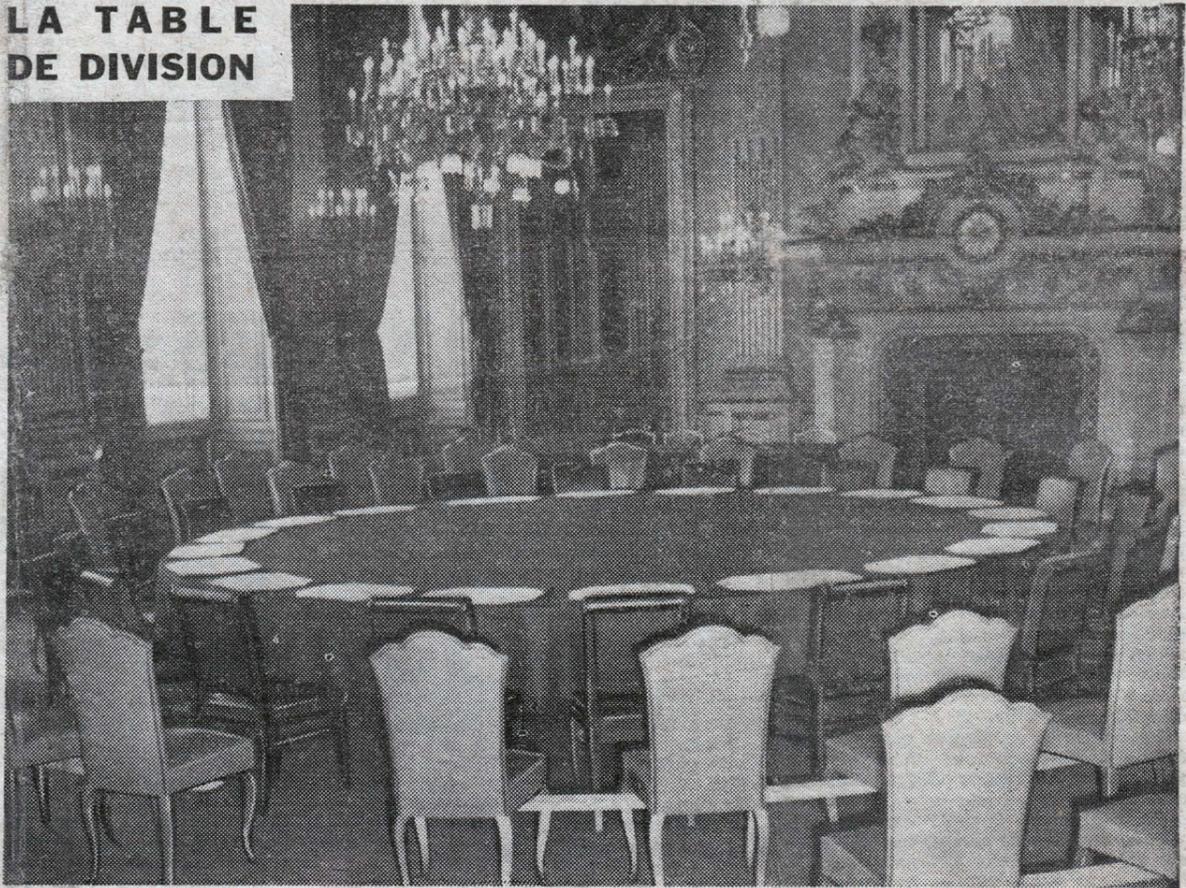
● Où en est la Communauté ?

PAGE 8

LES "GRANDS" : gâchis et confusion

par Robert VERDIER

LA TABLE DE DIVISION



PERSONNE ne nourrissait plus beaucoup d'illusions sur les chances de voir la conférence au sommet se terminer par des accords importants. Mais personne non plus, même dans les jours qui précédaient immédiatement son ouverture, ne s'attendait à une rupture aussi brutale. L'attitude de Khrouchtchev a revêtu l'aspect d'un coup de théâtre.

Il ne saurait être question de sous-estimer la gravité de l'affaire de l'avion américain et les explications embarrassées et contradictoires données par l'administration des Etats-Unis et par Eisenhower lui-même.

Il y a cependant une disproportion entre l'incident du 1^{er} mai et l'exploitation qu'en a faite Khrouchtchev.

Celui-ci s'est comporté comme s'il avait voulu saisir avec empressement les prétextes qui lui avaient été dangereusement offerts. On pouvait croire tout d'abord qu'il ne cherchait rien d'autre qu'à pousser ses avantages et à mettre les Etats-Unis dans la position la plus défavorable possible à la veille de la négociation. On n'imaginait pas cependant qu'il ne viendrait à Paris que pour proposer un ajournement immédiat.

LE retard apporté à la réunion de la conférence, retard dont le gouvernement français porte une grande part de responsabilité, aura été particulièrement néfaste. On remarquait de plus en plus, depuis quelque temps, les différences de ton et d'appréciation de la situation internationale entre Moscou et Pékin. Au cours de la récente entrevue entre Chou-En-Laï et Nehru, aucun accord n'a été conclu: la Chine n'a pas voulu faire reculer les troupes qu'elle avait poussées au-delà de sa frontière. A la veille même de la conférence, Mao-Tsé-Toung disait son espoir que l'affaire de l'avion américain « réveillerait ceux qui décrivent Eisenhower comme un homme épris de paix ». C'est bien dans ce sens que Khrouchtchev a réagi.

Peut-être aurait-on évité qu'il en fût ainsi par une réunion à une date antérieure et par une normalisation des rapports avec la Chine.

Une autre erreur des Occidentaux fut de ne pas s'attacher à présenter de contre-propositions sur l'affaire de Berlin et de donner l'impression qu'ils ne voulaient rien d'autre que le maintien du statu quo.

LE raidissement des positions, même si un ajournement de sept ou huit mois est finalement envisagé, risque d'avoir de multiples et graves conséquences: interruption des négociations déjà si difficiles sur l'arrêt des expériences nucléaires et sur le désarmement, influence accrue dans tous les grands pays des chefs militaires, difficultés plus grandes pour le règlement de tous les incidents locaux, risque de voir l'Union Soviétique mettre fin unilatéralement au statut de Berlin. L'évolution de la guerre d'Algérie peut également, à plus ou moins brève échéance, être affectée par une détérioration des rapports Est-Ouest.

On ne peut qu'éprouver une immense inquiétude à voir les nerfs des peuples soumis à d'aussi rudes épreuves. L'annonce de la conférence avait fait naître l'espoir qu'à défaut d'accords sur les problèmes litigieux, les « Quatre » confirmeraient au moins leur volonté de coexistence pacifique.

Nous ne nous résignerons pas, pour notre part, à ne plus croire à cette possibilité. Nous ne cessons de chercher à définir les moyens d'une politique de détente internationale avec la liberté d'esprit d'un parti qui se refuse à se lier systématiquement à aucun des camps en présence.

Voici le texte d'un Communiqué passé au Monde le 17 mai dans la matinée, c'est-à-dire avant que l'on sache s'il y avait rupture ou non :

« L'échec de la Conférence au Sommet serait, quelles qu'en soient les causes, un échec pour l'humanité elle-même.

« Sa réunion avait fait naître des espérances dont j'avais peur pour ma part qu'elles soient excessives, mais avec un peu de bonne volonté réciproque, on pouvait et devait aboutir à des résultats partiels, au moins en ce qui concerne le désarmement. J'emploie l'imparfait. Mais tant qu'il reste une chance, aussi minime soit-elle, de reprendre les pourparlers, on doit s'y accrocher avec une volonté farouche. La meilleure manière d'empêcher les Etats-Unis d'envoyer des avions photographier des installations en U.R.S.S. ne réside-t-elle pas dans un accord international sur le désarmement contrôlé? Je me refuse aujourd'hui à toute polémique qui serait, hélas, facile contre tel ou tel des 4 Grands, car elle risquerait d'atteindre les peuples eux-mêmes, représentés ou non représentés à la Conférence, qui, tous, souhaitent et méritent la paix. Mais demain l'histoire sera à bon droit sévère pour tous ceux qui n'auront pas su dominer leurs ressentiments, même les plus légitimes, pour assurer la coexistence de nations dont les régimes politiques, économiques et sociaux sont différents.

« Quoi qu'il arrive, mes amis et moi, nous poursuivrons inlassablement la bataille pour cette coexistence car nous savons bien quel est l'autre terme de l'alternative. »

Edouard DEPREUX.

Campagne
de diffusion

PREMIERS RÉSULTATS

NOUS donnons la semaine dernière les détails sur le matériel mis à la disposition des sections. La campagne de diffusion lancée au Comité politique national connaissait son véritable départ. Nous commençons à partir de ce numéro à donner les premiers résultats enregistrés mardi dernier 17 mai (tous les résultats que nous publierons auront été enregistrés chaque mardi matin).

Parmi les premières commandes de matériel passées par les sections on a relevé :

BANDEAUX : Vitry-le-François (Marne, 300 ; Tarbes Hautes-Pyrénées), 200 ; Ondres (Landes), 100 ; Châteauroux (Indre), 50 ; Bolbec (Seine-Inférieure), 100 ; Marcq-en-Bareuil (Nord), 200.

CARNETS D'ABONNEMENTS : Nice-Ouest (Alpes-Maritimes) ; Cherbourg (Manche) ; Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Sur le plan des abonnements, la section des Etudiants de Toulouse arrive largement en tête avec 38 abonnements nouveaux, suivie de Cherbourg (encore) avec 22.

Mais la souscription ne connaît pas encore le succès que tous nous en attendons. Nous donnons la première liste qui est beaucoup trop faible pour nous satisfaire. Sur ce plan comme sur les autres tous les membres du parti doivent se sentir mobilisés : C.P.N., 560 NF ; Hillairet (Chermont-sur-Oise), 10 ; Lemée (Paris-16^e), 20 ; Gazeau (Château), 10 ; Baron (Orne), 5 ; Cortopassi (Paris-1^{er}), 20 ; Croste (Toulouse), 50 ; Deserbais (Poitiers), 10 ; Monsarrat (Toulouse), 20 ; X. (Paris-16^e), 50 ; Igier (Mardeuil), 20 ; Section Nevers, 20 ; Fousset (Gers), 20 ; Tanesse (Tarbes), 30 ; Lapicque (Paris-14^e), 20 ; Duval (Seine-et-Oise), 20 ; 4^e section (Paris), 82 ; Lardat (Narbonne), 59,30 ; Trudelle (Nogent-sur-Marne), 30 ; Garoz (Marseille), 20 ; Bonnet (Périgueux), 20 ; Giffard (Montceau-les-Mines), 20 ; Cahuzac (Landes), 10 ; Barbut (Paris-9^e), 20 ; Viala (Marseille), 5 ; Gauthier (Tulle), 20 ; Lepape (Brest), 20 ; Allostry (Nord), 20 ; Hervouet (Gironde), 20 ; Woronoff (Paris-6^e), 20.

Total de la 1^{re} liste : 1.251,30 NF.

LES ÉTRANGETÉS DU "SYSTÈME"

Chaque jour nous révèle de nouvelles étrangetés du « système ».

Un article de la Constitution gaulliste stipule que : la détention ou la poursuite d'un membre du Parlement est suspendue si l'assemblée dont il fait partie le requiert.

Mais une autre disposition permet en fait à l'exécutif de gagner du temps et de prolonger, si tel est son bon plaisir, la détention du parlementaire. En effet, l'article 48 accorde au gouvernement le dernier mot pour l'établissement de l'ordre du jour des débats des assemblées. Si l'on veut bien se rappeler en outre que les sessions ont été considérablement réduites, qu'il est désormais acquis, depuis le précédent du mois de mars, que le gouvernement seul peut convoquer des sessions extraordinaires, voilà l'exécutif maître de renvoyer autant qu'il lui plaira toute décision des assemblées.

Cette « anomalie » de la Constitution, qui n'est sans doute pas tout à fait accidentelle, vient d'être révélée à l'occasion d'une proposition de M. Le Pen tendant à faire libérer M. Lagaille. Nous ne prenons pas M. Le Pen pour un champion des libertés. Quant à M. Lagaille, partisan de maintenir en Algérie la toute puissance de la minorité européenne sur la majorité de la population, il ne paraît pas avoir acquis de titres éclatants pour se poser en défenseur de la démocratie.

Il n'en est cependant que plus significatif que les malices du sort aient choisi Le Pen et Lagaille pour faire apparaître une des multiples astuces par lesquelles le régime, tout en se donnant une façade libérale, détruit une à une les libertés.

Une certaine force de frappe

Voici la machine en mouvement : au nombre des « rallonges » budgétaires s'inscrit un crédit de dix milliards pour l'enseignement privé. La loi réactionnaire entre en vigueur : dix milliards d'anciens francs. Pour commencer.

Dans le même temps, si l'opinion publique pouvait connaître la réalité en ce qui concerne par exemple la poursuite des constructions scolaires, elle marquerait à tout le moins de la surprise... Mais une règle de silence ou plutôt de pudeur, une règle non écrite incite à la discrétion les administrateurs qui vivent au jour le jour le problème. De sorte qu'entre un parlement postiche et une opinion peu ou point informée, le pouvoir peut dormir tranquille. (C'est du reste faire trop d'honneur encore à ce parlement-là que de le croire sensible à une certaine logique, ou justice, lui qui a voté, contre le vœu profond du pays, cette loi de démantèlement et de discorde civique).

Ainsi une école confessionnelle et, au travers de cette école particulière ou partisane, la puissance cléricale qui la tient, reçoivent désormais de l'Etat leurs ressources, leurs moyens, ou, comme l'on dirait en langage militaire, leur force de frappe. Telle est la légalité issue du Système. Toutefois les apprentis sorciers qui viennent de l'instaurer — j'entends ceux des moins attentifs aux besoins contrariés ou sacrifiés de l'Ecole publique — ne sont-ils pas quittes : la règle du pluralisme scolaire désormais officielle exige davantage ; pour tout dire ils se doivent à eux-mêmes d'autres promesses !

Car enfin il se trouve que ces partisans victorieux sont pour la plupart aussi partisans déterminés de « l'Algérie Française » — partisans à tout prix, et le prix du sang répandu ne fléchit point leur zèle — de sorte qu'ils ne peuvent oublier l'existence là-bas d'une communauté distincte de l'euro-péenne : une communauté musulmane de neuf millions d'êtres. Alors il faut admettre que les Musulmans, après tout, ne sont pas tenus d'accorder plus de crédit, de montrer plus de confiance à l'Ecole de Jules Ferry que ne lui en consentent les évêques ? Il leur faut accueillir sinon susciter la re-

quête, la revendication que les chefs religieux de ces neuf millions d'humains peuvent à tout moment, si l'on n'y met point d'entrave, présenter au gouvernement de Paris ? Une telle prétention ne saurait être contestée, ne saurait être niée par ceux qui viennent de satisfaire une prétention identique ? Oui, en conscience, ils ne peuvent, surtout parmi tant de malheurs, exiger de ces hommes qu'ils fassent montre de cette compréhension sereine qui est celle des Israélites et des Protestants, et de tant de Catholiques aussi dont les enfants vont à l'école de tous !

Ignorer, mépriser ou juguler une telle existence signifierait que ces messieurs trahissent leurs principes

et désavouent leur conduite... Hypothèse absurde. Et j'y insiste : cette école musulmane, cette autre école confessionnelle, ils se doivent de la financer comme la leur, même si les milliards distribués, en fortifiant une puissance latente, confèrent à celle-ci un pouvoir accru de résister mieux à notre propre influence, à notre propre influence, à notre propre présence, à notre propre civilisation...

Après quoi chaque église, chaque secte, chaque philosophie ayant arraché sa part de ce qui devait rester en indivis, les démolisseurs auront loisir de se glorifier devant les ruines...

Jean BINOT.

CANTONALES : un coup pour rien...

Le samedi 14 mai, la campagne pour les élections cantonales en Algérie a été déclarée ouverte. A quelles réalités politiques correspond cette annonce officielle ?

On le cherche en vain. Jamais peut-être aucune décision du pouvoir, de ce pouvoir efficace dont nous sommes, paraît-il, dotés, n'aura paru aussi totalement dépourvue de signification.

Tout le monde boude les candidatures, les ultras et les activistes comme les Algériens musulmans qu'on a pourtant sollicités avec beaucoup d'insistance. Par deux fois, des groupes de députés de l'U.N.R. se sont rendus en Algérie pour susciter les enthousiasmes. Leurs missions ont échoué. Elles n'ont abouti qu'à l'annonce du dépôt de quelques listes « pour le soutien du général de Gaulle », formule qui ne renseigne personne sur la politique que ces candidats se proposent de soutenir.

Mauvais souvenirs

Comment pourrait-il en être autrement ?

Toutes les consultations électorales

précédentes ont laissé en Algérie trop de mauvais souvenirs. Vouloir procéder une fois de plus à des élections, quelles qu'elles soient, dans un pays où se déroulent des opérations de guerre, où les pouvoirs demeurent en fait aux mains de l'armée, c'est donner une fois de plus un coup d'épée dans l'eau. C'est bien pourquoi, dès que cette décision avait été annoncée, nous l'avions combattue.

Mais il se trouve en outre que le général de Gaulle et le gouvernement ont agi comme s'ils voulaient annuler eux-mêmes leur initiative.

Loyalement

Il semble, en effet, que l'intention première du général de Gaulle ait été de mettre à profit le climat créé au lendemain des événements de janvier pour tenter de dégager enfin, chez les Algériens musulmans, cette « troisième force » que l'on cherche en vain depuis des années pour esquiver une négociation. Les élus cantonaux devaient être, semblait-il, ces interlocuteurs avec qui on cherchait à « faire le reste ».

Nous n'avons jamais cru au succès

de la tentative. Qui pourrait encore y croire aujourd'hui ? Les discours de la « tournée des popotes » et les révélations sur le refus des offres faites en janvier par Ferhat Abbas nous ont ramenés en deçà de la déclaration du 16 septembre. M. Delouvrier et M. Messmer ont d'ailleurs déclaré tout récemment que ces élections ne devaient pas être « politisées ». Enfin, le général de Gaulle a décidé de ne parler qu'au mois de juin, donc seulement après les élections. Tout se passera donc comme si le président de la République avait renoncé à attendre un résultat utile de l'opération annoncée en février.

Tel est le fruit des équivoques de la politique algérienne du régime.

On n'échappera pas au dilemme : ou négociation, ou poursuite de la « pacification » sans fin. Et si l'on veut vraiment la négociation, force est d'admettre que l'autodétermination doit être loyale, ce qui implique la correction et la régularité des opérations électorales, comme l'acceptation par avance de toutes les solutions, y compris le droit à l'indépendance.

Pierre PHILIPPE.

Pour la Paix en Algérie - Pour la Défense de la Laïcité - Pour une République Socialiste

le PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

vous appelle à manifester

au MUR DES FÉDÉRÉS le 29 Mai à 10h.

LE POINT DE VUE DES MÉDECINS qui ne font pas grève

Au moment où les dirigeants des syndicats médicaux lancent une grève administrative illimitée contre le décret du 12 mai sur les honoraires médicaux et les remboursements de Sécurité sociale, nous avons jugé utile de faire connaître les positions d'un groupe de médecins qui ne participeront pas à cette grève, le G.E.R.M. (Groupement d'Etudes et de Recherches pour une Médecine Moderne), qui représente plusieurs centaines d'omnipraticiens et spécialistes de la Seine.

— Quelle est la position du G.E.R.M. sur le problème des conventions ?

Nous sommes depuis des années partisans d'une convention collective entre la Sécurité sociale et les médecins, convention qui garantirait dans toute la France le remboursement à 80 % des dépenses réelles des assurés sociaux.

En 1953 et 1955 des accords contractuels ont été conclus entre la F.N.O.S.S. (Fédération Nationale des organisations de Sécurité sociale) et la Chambre Syndicale des Médecins de la Seine. Mais ces accords, acceptés par toutes les parties n'ont pu être appliqués par suite du veto du ministre du Travail qui était déjà M. Bacon.

— Pourquoi la majorité des médecins s'opposent-ils au décret actuel ?

Il y a d'abord son caractère autoritaire, le gouvernement étant seul juge de l'acceptation ou du refus des conventions — La proposition de « convention individuelle » paraît de nature à dresser contre toute convention la grande majorité du corps médical qui devenait dans ces dernières années favorable à une convention collective — Il faut encore ajouter l'imprécision des dispositions du décret sur les questions touchant Sécurité sociale, Allocations familiales et retraite pour les médecins, imprécision aussi sur la nouvelle nomenclature des actes médicaux et la composition du Haut comité médical.

— Pourquoi cependant ne participez-vous pas à la grève administrative ?

R — Nous pensons que ces critiques appellent des discussions et que ces discussions doivent s'ouvrir au plus tôt. C'est en discutant une Convention Collective que les médecins éviteront des conventions individuelles.

« La convention offerte actuellement par le gouvernement, si critiquable qu'elle soit, a l'avantage de procurer aux assurés sociaux un remboursement sans délai à 80 % de leurs frais médicaux.

« Les médecins du G.E.R.M. estiment que la grève n'impose de gêne qu'aux malades et aux médecins eux-mêmes, certainement pas au gouvernement. La grève n'aurait du être entreprise qu'après avoir épuisé toutes les tentatives d'accord.

« Surtout nous pensons que la dé-

fense de la profession médicale exige une politique de coopération avec les représentants des assurés sociaux, en particulier avec les syndicats ouvriers.

« Le problème d'une convention collective n'est d'ailleurs qu'un des aspects de la modernisation de la médecine; le scandale de la Recherche médicale, quémendant des subsides sur la place publique faute de budget suffisant en est un autre aspect beaucoup plus grave. »

NOTES DE LECTURE

« LA FIN D'UNE GUERRE », « INDOCHINE 1954 », de Jean LACOURTURE et Philippe DEVILLERS — (Editions du Seuil).

« Une mauvaise affaire ne comporte pas de bons règlements », dit-on dans la présentation du livre.

Quiconque veut essayer de comprendre comment la France a pu être tenue en échec au Vietnam, puis en définitive battue, doit lire ce livre dense et lourd de documents. En fait n'est-ce pas à Dien-Bien-Phu que s'est jouée la dernière partie d'une aventure qui dura sept ans, sept années d'erreurs et d'aveuglement? Que pouvait faire alors, à Genève, P. Mendès-France, syndic de cette faillite?

C'est de l'abandon de cette vision manichéenne et stratégique de l'affrontement des deux mondes que peut sortir l'équilibre et la paix dans cette partie du globe... et dans le monde entier. Les auteurs écrivent quelque part: « On ne bâtit pas un Etat avec des cadavres, et il faut vouer les jeunes gens à d'autres tâches qu'à l'extermination dans le maquis ». Comme cela était vrai sur le 17^e parallèle, cela est encore vrai au-delà de la Méditerranée. « N'admettre que la victoire, était-ce là une attitude constructive? » Ces mots sonnent aujourd'hui encore, à nos oreilles et peuvent servir de parallèle à une situation douloureuse, tant pour nous autres que pour les protagonistes du drame africain.

Le congrès national du 12 juin

Nous voici engagés dans la phase de préparation active du Congrès National pour la Négociation en Algérie, du 12 Juin, à Paris, à la Mutualité.

L'EXEMPLE DE SAINT-BRIEUC

Saint-Brieuc donne un bel exemple des possibilités d'action pour la paix en Algérie. L'accord s'est fait, à l'appel de la section P.S.U., pour tenir, en préparation au Congrès national du 12 juin, un grand meeting le mardi 24 mai. Voici le texte de l'affiche apposée à cette occasion sur les murs de Morlaix :

LA PAIX EN ALGERIE EST-ELLE POSSIBLE ?

- Un moyen : l'autodétermination.
- De Gaulle l'a proposée le 16 septembre;
- Le F.L.N. l'a acceptée ;
- Le monde entier l'approuve;
- Mais pour l'appliquer, il faut négocier;
- A cela les ultras ont dit NON et déjà le gouvernement a reculé.

LE PEUPLE FRANÇAIS DOIT L'IMPOSER

Pour la première fois, TOUTES les organisations syndicales ouvrières et TOUS les partis de gauche vous invitent à venir en masse, le mardi 24 mai (21 heures), à la Maison du Peuple.

Organisations syndicales : C.G.T.-F.O., C.F.T.C., F.E.N., S.N.I. Autonomes.

Partis politiques : Parti Socialiste Unifié, Parti Communiste, S.F.I.O., Action Travailiste.

Les Fédérations et sections du P.S.U. ont été saisies et mettent à l'ordre du jour de leurs délibérations la participation à ce Congrès. Cette participation peut revêtir selon les cas locaux des formes diverses. Tantôt il s'agit essentiellement de la désignation des délégués, comme cela a été dit la semaine dernière. Mais il peut y avoir aussi la participation assurée par l'intermédiaire de comités locaux ou départementaux de coordination, dans les cas où ces comités existent. Nous avons voulu insister sur la variété des formules de représentation, le Congrès n'étant pas encore en mesure de trancher en faveur d'une formule unique et n'étant qu'une étape dans le développement de l'action.

Une forme de lutte

En second lieu, en ce qui concerne certaines questions posées relatives au Mouvement de la Paix, nous tenons à préciser que ce Mouvement, dont l'objectif n'est pas confiné uniquement à l'Algérie, participe au Comité de coordination, au même titre que les autres mouvements.

Enfin dans son Comité Politique National, le P.S.U. a préconisé une journée nationale de protestation, comme forme de lutte. Il appartiendra aux militants de réfléchir aux formes que pourra prendre cette journée et de faire toutes suggestions utiles à ce sujet.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que chacun doit faire preuve d'initiative et d'esprit inventif, pour sortir de l'immobilisme et donner à l'action pour la négociation pour la paix un tour plus adapté aux circonstances, peut-être parfois nouveau et en tout cas plus efficace.

Jean ROUS.

LILLE : L'affaire Audin

Il y a maintenant trois ans qu'est disparu Maurice Audin, assistant à la Faculté des Sciences d'Alger, arrêté, torturé et assassiné par les parars. Depuis trois ans sa femme et ses amis luttent pour que toute la lumière soit faite sur sa disparition. Le 2 décembre 1959, le Comité Audin, dans une déclaration à la presse, accusait formellement le lieutenant Charbonnier d'avoir étranglé Maurice Audin, et citait les noms de plusieurs de ses complices. « La Voix du Nord » en date du 20 janvier dernier, dans un long article de George Ras sur l'Affaire Audin, concluait en accordant la version officielle de la disparition et accusait le Comité Audin d'un véritable abus de confiance. Le 6 avril, le Comité Audin assignait « La Voix du Nord » en diffamation, et le procès se plaidera à Lille les 23 et 24 mai prochains.

Ce procès n'est pas n'importe quel procès de diffamation. Ce procès est

Le procès Audin, car, bien sûr, les avocats du Comité plaideront sur le fond de l'affaire et non seulement sur la diffamation. Malgré les déclarations du président Patin, affirmant que les pouvoirs publics désiraient voir aboutir l'affaire, tout semble avoir été fait pour empêcher que justice soit faite. Le 28 février, le « Journal Officiel » publiait la promotion exceptionnelle du lieutenant Charbonnier au grade d'officier de la Légion d'honneur. Le 4 mai, le Comité Audin apprenait que pour obtenir justice en France il lui fallait verser la somme de 1.200.000 anciens francs à titre de caution auprès du parquet de Lille. Malgré cela, avec l'aide de ses amis, le Comité fait face car ce qui est en jeu c'est tout l'avenir de la justice. Ce procès est la dernière chance pour plaider l'affaire devant la justice CIVILE. D'après une récente ordonnance tout procès concernant l'Algérie peut être traduit d'office devant la justice militaire et il est certain que dans ce cas-là l'affaire serait étouffée.

Les 23 et 24 mai 1960 peuvent devenir les jours où enfin s'entameront la lente renaissance de la République, les jours où les assassins auront à répondre de leurs actes.

C.C.P. de Luc Montagnier, trésorier du compte Maurice Audin : Paris 12-557-22.

Abonnez-vous à Tribune socialiste

TRIBUNE SOCIALISTE
Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9^e.
Tél. : TRI. 28-48 et 88-97.

Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15^e). Tél. SUP. 19-20-19-21.
Versements à Tribune Socialiste : C.C.P. 58-26-65

54, boul. Garibaldi, Paris (15^e)
L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien ..	30 NF
» 1 an	19 »
» 6 mois	10 »
» 3 mois	5 »
Etranger, 1 an	30 »
Par avion : Europe et Afrique du Nord	50 »
Par avion : autres pays ..	85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

TRIBUNE SOCIALISTE est née en remplacement de « Tribune du Peuple », de « Tribune du Socialisme » et de « Tribune du Communisme »
Chaque semaine vous trouverez dans « Tribune Socialiste » l'analyse de l'actualité politique, économique et sociale, les positions et l'action du parti.
Sans plus tarder, abonnez-vous. Aidez-nous en faisant connaître « Tribune Socialiste » autour de vous. Envoyez-nous des listes d'adresses.
Le succès de « Tribune Socialiste » est entre vos mains !

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse

.....
.....
déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

Signature :

(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 8, rue Henner, Paris-9^e.)

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

— Travail exécuté —
par des ouvriers syndiqués.

LA PLANIFICATION

I. — Le 4^e Plan : perspectives

POUR permettre au Conseil Economique de discuter sur pièce et au gouvernement de décider des grandes orientations du quatrième plan français (1962-1965), le Commissariat Général du Plan d'Equipeement et de la Productivité en liaison avec le Service d'Etudes Economiques et Financières du Ministère des Finances a élaboré un rapport sur les « Perspectives de l'Economie Française pour 1965 ».

Hypothèses

Pour réaliser ce travail, les spécialistes ont été obligés d'admettre un certain nombre d'hypothèses et de faire un certain nombre de simplifications.

Les hypothèses les plus importantes sont : pas de guerre mondiale, pas de troubles internationaux importants, pas de modifications importantes des structures sociales et économiques existantes, libéralisation progressive des échanges, poursuite du Marché Commun, fin de la guerre d'Algérie avant 1965, transformation progressive de la Communauté, aide accrue aux pays sous-développés, maintien de la Sécurité Sociale avec un taux de remboursement sensiblement égal aux taux actuels, etc...

De telles hypothèses sont évidemment contestables, elles sont cependant, sauf peut-être pour la guerre d'Algérie, les plus plausibles. D'ailleurs on voit assez mal quelles autres hypothèses auraient pu être faites car si on les refusait, il faudrait les remplacer par d'autres aussi précises.

L'hypothèse sur la guerre d'Algérie est certainement la plus osée, elle devrait sans doute être considérée plus comme un vœu que comme une hypothèse. Mais ce vœu est bénéfique pour qu'il oblige les économistes et financiers français soucieux de voir le plan se réaliser de presser le gouvernement pour que la guerre s'arrête rapidement.

Les simplifications de calcul sont nombreuses. Deux ont été particulièrement critiquées par certains journaux qui ne semblent pas en avoir compris la signification : Ce sont la stabilité des prix et le maintien de la répartition actuelle des revenus. Toutes deux sont d'ailleurs des simplifications provisoires qui seront autant que possible éliminées dans les travaux définitifs.

La première résulte de difficultés considérables de prévoir les mouvements de prix et d'en tirer des conséquences chiffrées. Les erreurs que cette simplification entraîne dans des prévisions détaillées sont importantes; dans des prévisions globales elles paraissent être sans grande conséquence.

Le maintien de la répartition actuelle des revenus a été posée pour deux raisons essentielles :

— parce qu'une modification de cette répartition aurait très peu d'effet à l'échelle globale et que ses conséquences économiques seraient faibles.

— parce qu'une telle modification est d'ordre avant tout politique et que c'est au Conseil Economique, au Gouvernement et au Parlement de proposer.

Ceci dit, il faut bien admettre que le rapport discuté actuellement par le Conseil Economique est l'œuvre d'hommes qui ont à charge de faire évoluer l'économie française, mais non de la bouleverser. Ses limites sont ainsi très précises. Ce ne sont pas les économistes qui sont responsables des conditions politiques dans notre pays et il ne tient pas à eux que le Plan français soit celui d'un pays capitaliste peu soucieux, en définitive, de rénover entièrement ses vieilles structures.

TOUS, nous avons besoin de T. S.
— T. S. a besoin de TOUS

II. — L'économie française en 1965 : les résultats

Suivant les trois taux de croissance retenus dans les hypothèses, on trouve les accroissements annuels ci-dessous :

Hypothèses dites	3 %	4,5 %	6 %
Accroissement annuel de production	3,8 %	4,8 %	6,2 %
Accroissement annuel de la consommation totale ..	3,8 %	5,1 %	6,2 %
Accroissement annuel de la consommation par tête	3,3 %	4,6 %	5,7 %

La consommation par tête augmente moins vite que la consommation totale, car la population française doit continuer à s'accroître d'environ 0,5 % par an.

Comment se répartiront la production et la consommation et quels seront les niveaux atteints en 1965 par rapport à 1956 dans les différentes versions, c'est ce qu'indique le tableau suivant :

COMPTE DE LA NATION EN 1965 (en milliards de francs légers)

	1956	1965 (base 100 en 56)		
		3 %	4 %	6 %
I. — RESSOURCES				
Production intérieure brute	16.920	141	148	155
Importations	2.100	133	141	150
TOTAL	19.020	140	147	155
II. — EMPLOIS				
1° Consommation des ménages	12.180	134	141	147
— des administrations	900	125	127	129
2° Investissements bruts	3.370	141	158	177
3° Stocks	190	—	—	—
4° Exportations (FOB)	1.940	172	173	174
5° Corrections pr. exp.	440	172	173	173
	19.020	140	147	155

Les taux d'expansion

C'est de la même manière qu'il faut entendre le choix qu'est laissé au Conseil Economique et finalement au Gouvernement des taux d'expansion annuels de la production intérieure brute (industrie, agriculture, services) variant de 3 à 6 % par an. C'est la seule gamme de taux qui a paru possible aux économistes dans le cadre du régime existant et les calculs ont été exécutés par trois taux : 3; 4,5 et 6 %.

En fait, d'ailleurs, le choix est encore plus restreint qu'il n'apparaît : Un taux de 3 % risquerait d'entraîner des troubles sociaux et politiques, et affaiblirait la place internationale de la France; il sera peut-être une réalité, il ne peut évidemment pas faire l'objet d'un choix délibéré.

Le taux de 6 % qui n'a d'ailleurs pas été réalisé dans le passé sur une période supérieure à 3 ou 4 ans, semble tous calculs faits un maximum difficilement atteignable dans les structures actuelles. Les autres pays occidentaux prévoient d'ailleurs, des taux de croissance inférieurs et étant donné l'interdépendance de plus en plus grande des économies française et occidentale il n'est guère envisageable qu'il puisse être dépassé.

En lui-même d'ailleurs, il peut être considéré comme permettant une croissance à peu près satisfaisante du niveau de vie de la population qui augmenterait d'un quart en quatre ans et doublerait en 12 à 13 ans si le rythme était maintenu pendant toute cette période.

Ce qui semble certain, en tout cas, c'est qu'un rythme de croissance moyen plus élevé n'est pas possible dans les structures actuelles de notre pays. Il ne s'agit pas de le regretter, il s'agit de faire tout pour que ces structures changent.

Et c'est là le grand enseignement que l'étude du Commissariat Général peut apporter à des socialistes et au pays tout entier : pour que la France se développe à un rythme analogue à ceux des pays de l'Est à économie planifiée, il faut que ses structures politiques et économiques soient modifiées. Sans ce bouleversement, la croissance économique sera certainement inférieure à 6 % par an et probablement — malheureusement — très nettement inférieure, compte tenu des crises économiques.

Dans l'ombre

Le rapport n'a malheureusement pas précisé les causes de l'impossibilité de dépasser ce taux de 6 % et les mesures qu'il faudrait prendre pour qu'il soit notablement supérieur.

Il était, en effet, difficile pour des fonctionnaires que le Gouvernement avait chargés d'un travail précis de déborder le cadre de ce travail et de mettre en cause, d'une manière détournée, le régime lui-même, en admettant même qu'ils en aient le désir.

De plus, il faut bien comprendre que ce travail, dans l'état actuel de la science économique est délicat. Mais il faudra bien qu'il soit entrepris quelque jour soit avec organisme national, soit par notre parti lui-même.

Cela nous permettrait de proposer à l'opinion des mots d'ordre clairs et précis et de là mobiliser sur des problèmes concrets dont les résultats pourraient être facilement concevables. De plus, nous pourrions dans la gamme de nos revendications établir des ordres de priorité, proposer des réformes immédiatement rentables. Enfin, nous pourrions savoir comment un régime socialiste, en faisant peser le minimum de contrainte, en respectant au maximum les libertés économiques des travailleurs pourrait diriger l'économie du pays et accroître très rapidement les niveaux de vie de ses habitants.

Le Quatrième « Plan » français 1962-1965 est en préparation. Voilà donc près de 15 ans que dans notre pays d'économie capitaliste, les « Plans » se succèdent et cherchent à devenir toujours plus précis. L'institution survit même aux Républiques. Cela est donc très démonstratif : l'économie française contemporaine dominée par l'entreprise privée a besoin de cadres que seul un Plan national peut lui donner.

Même les tenants les plus intransigeants de l'économie de « libre concurrence », et les entreprises privées les plus opposées à tout organisme planificateur à pouvoir de décision ne font aucune opposition au principe même du plan. C'est dire que le capitalisme est parvenu à « digérer » l'institution, à s'en servir et à en tirer profit.

Pourquoi et comment cela ? Parce que le plan français n'est pas un plan dirigiste qui impose aux Sociétés une certaine politique, mais un plan libéral, qui, sans presque rien exiger d'elles leur permettent de mieux voir leur position dans l'économie nationale et de mieux appréhender les objectifs de développement qu'elles doivent se fixer dans leur propre intérêt. Le plan, si imparfait soit-il, est pour elles une sorte de radar sans lequel elles seraient à peu près aveugles à plus d'un an ou deux de distance.

CEPENDANT, si nous autres socialistes, nous refusons de nous intéresser à l'élaboration et à l'application du Plan, sous prétexte que le Plan n'est qu'une des nouvelles trouvailles du capitalisme pour gérer au mieux ses affaires, nous ferions une lourde erreur pour au moins quatre raisons.

— Parce qu'il importe au plus haut point aux travailleurs, pour leur niveau de vie, que la gestion de l'économie — même capitaliste — soit la meilleure possible.

— Parce que au niveau des commissions qui élaborent le Plan et où participent notamment des représentants des Centrales Syndicales, il est possible d'infléchir le Plan dans un sens plus conforme aux intérêts populaires.

— Parce que l'Etat si dépourvu soit-il de moyens à l'égard des intérêts privés et si influencé soit-il par eux, garde cependant quelques contrôles directs et indirects par l'économie et peut agir quelquefois pour le bien des consommateurs, c'est-à-dire de nous tous.

— Parce que de nombreux économistes représentants les syndicats ouvriers, l'Etat ou même certaines entreprises privées étudient au cours de l'élaboration des plans, les problèmes de planification de l'économie moderne et que les études qu'ils poursuivent et les méthodes qu'ils mettent au point seront indispensables ultérieurement dans une économie socialiste ou en marche vers le socialisme. C'est dans ce sens que l'on doit approuver les efforts de la C.F.T.C. et espérer que la C.G.T. qui avait été éliminée des commissions du Plan sous la IV^e République y participera de nouveau.

D'AILLEURS, il n'est pas douteux que la manière dont s'élaborent les Plans — et surtout le 4^e Plan — est un début très timide de démocratisation économique dans des limites très étroites et par là même un progrès comme le régime parlementaire censitaire était un progrès démocratique par rapport à la monarchie absolue. Pour défendre ses propres intérêts n'est-il pas intéressant, en effet, que le grand capitalisme en vienne à discuter avec l'Etat et avec certains syndicalistes les grandes options économiques nationales — domaine qu'avant guerre il se réservait jalousement ? Mais cette évolution, si elle se précisait, devrait évidemment nous laisser sur nos gardes car il n'est pas douteux qu'elle viserait à promouvoir une ca-

La consommation des ménages croît moins vite que la production, car il est admis dans toutes les hypothèses que l'augmentation des investissements bruts doit être importante. Dans l'hypothèse 6 %, ceux-ci deviennent considérables.

De même, pour équilibrer la balance des comptes avec l'étranger, les exportations (par rapport à 1956) doivent croître beaucoup plus vite que les importations. Dans l'hypothèse 6 %, la balance des comptes serait tout juste équilibrée. Il faut remarquer cependant qu'étant donné les résultats des exportations françaises en 1959, le taux d'accroissement des exportations admis à partir de cette dernière année semble faible et pourrait être largement révisé si des mesures concrètes étaient prises.

La consommation des administrations civiles et militaires (salaires des fonctionnaires évidemment non compris) croîtrait moins vite dans toutes les hypothèses que la consommation des ménages. Cela résulte de la fin supposée de la guerre d'Algérie et de l'assimilation des dépenses administratives à des frais généraux d'entreprise qui, comme on sait, croissent moins vite que la production. Le résultat d'un tel calcul semble contestable mais les sommes mises en jeu sont relativement faibles, si bien que l'erreur sur le total des résultats est n'importe comment négligeable.

Cette production et cette consommation accrues demanderont, malgré les progrès supposés de la productivité, 650 à 850.000 personnes actives de plus suivant les taux de croissance. Le mouvement naturel de la population, associé à la prolongation es-

par Georges DUCAROY

ricature de démocratie économique comme le Parlement a permis d'instaurer une caricature de démocratie politique.

Cela dit, la manière même dont sont choisis les grands objectifs du Plan ne nous donne guère satisfaction. N'est-il pas lamentable en effet que les questions que se pose la Section du Conseil Economique ne soient pas rendues publiques ?

Ne serait-ce pas les Français qu'il faudrait interroger démocratiquement pour savoir s'ils préfèrent :

— Travailler beaucoup pour avoir des loisirs et un revenu qui progresse moins vite.

— Elever uniquement leur revenu individuel ou voir ce revenu s'élever moins rapidement, mais avoir à leurs dispositions des autoroutes, des piscines, des parcs de sports et de jeux, des musées, des bibliothèques, des crèches, des écoles modernes.

— Maintenir l'éventail des salaires ou relever par priorité les revenus les plus bas.

— Consommer beaucoup ou investir plus pour consommer davantage plus tard.

On craint, dit-on, qu'une démagogie ridicule ne fasse dévier le sens de telles questions. Mais, si ce risque existe, croit-on qu'en laissant ignorer à l'opinion les grands problèmes dont la solution engage l'avenir des hommes et l'avenir du pays, on prépare des jours meilleurs à la démocratie dans ce pays.

En fait, la raison en est que les dirigeants de la Vème République, comme ceux de la IVème ne veulent pas favoriser l'avènement d'une véritable démocratie économique.

Il y a plus grave encore. Lors de l'élaboration des Plans, les informations que recueillent les commissions émanent toutes — ou presque toutes — de milieux patronaux qui ont une vision imparfaite de la réalité et qui, lorsqu'ils la connaissent n'ont pas toujours intérêt à la dire car il est bon que leurs salariés, que l'Etat, que leurs concurrents mêmes, s'exagèrent leurs difficultés. A cela, il n'y aurait d'autre parade que d'interroger des Comités d'Entreprises vraiment compétents, ce qui signifierait évidemment associer les travailleurs à la direction et à l'économie après les avoir associés à la gestion des entreprises. On voit que nous sommes actuellement loin du compte et que, à propos de ce simple problème, nous remettons en cause l'existence même du régime capitaliste.

Enfin, pour que les Plans français aient leur intérêt considérablement accru et qu'ils soient réellement réalisés, il faudrait que les objectifs de chaque branche, discutés avec des représentants des branches et acceptés par eux, puissent être considérés comme des engagements de leur part et que des sanctions puissent être exercées en cas de non respect des engagements pris. Ceci exigerait un contrôle efficace et démocratique, un renforcement des moyens d'action de l'Etat et un arsenal de sanctions pouvant aller jusqu'à la nationalisation.

Ces quelques observations n'ont rien d'étonnant pour nous. Elles montrent à quelles limites étroites se heurte la planification en régime capitaliste. Mais si imparfaits soient-ils les principes du Plan français sont un pas en avant, des leviers que nous devons progressivement prendre en main. La bataille pour le socialisme n'est pas seulement une bataille politique, elle est, comme ses fins même, une bataille économique de tous les instants. Au moment où la complexité de l'économie, l'indépendance des secteurs entre eux, laissent souvent les syndicats impuissants au niveau de l'entreprise, le gant doit être relevé sur le plan national. Les partis politiques et les centrales syndicales ne peuvent se désintéresser de la lutte.

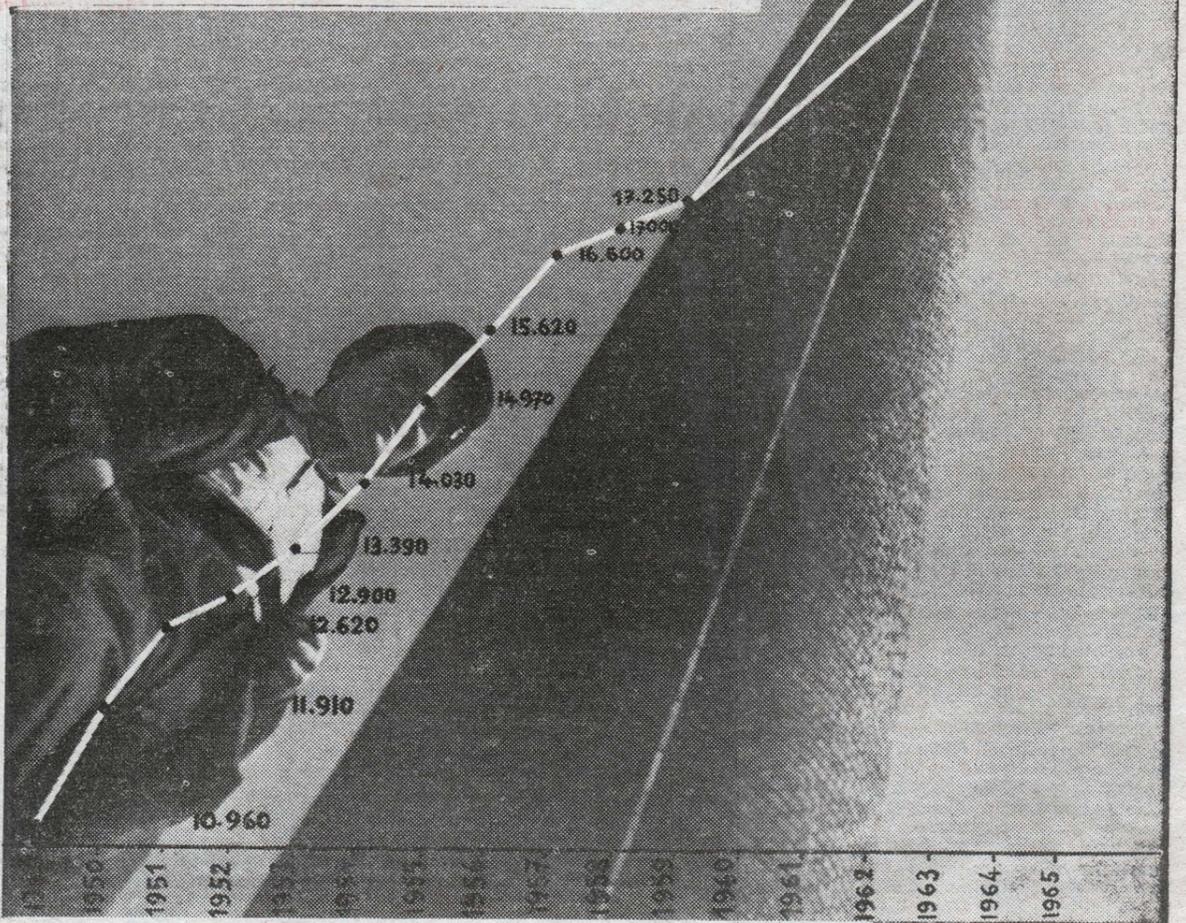
ats du 4^e Plan

comptée de la scolarité conduit à penser que les effectifs supplémentaires seraient surtout composés de femmes (170.000) et d'immigrants (300.000). Des modifications importantes de structure de l'emploi affecteraient surtout en moins l'agriculture (— 650.000) et en plus les « services », le bâtiment et la métallurgie.

Le point capital à signaler est que, suivant les hypothèses de taux de croissance retenus, la consommation des ménages, autrement dit le niveau de vie de la population, doit croître d'un tiers ou de la moitié entre 1956 et 1965 soit en neuf ans.

Parmi les achats des ménages qui croîtraient le moins, on relève : l'alimentation et les dépenses dans les cafés et les hôtels. Parmi ceux qui croîtraient le plus on trouve : les achats d'automobile et les dépenses qu'entraîne leur utilisation, les dépenses d'habitation (loyer et équipement du logement), les dépenses d'hygiène, les dépenses de vacances. Ceux dont la croissance serait moyenne : les achats pour l'habillement et les dépenses de culture et de loisirs.

Cette augmentation de la consommation et des transformations de sa répartition entraîneront indubitablement une modification du comportement des hommes non seulement en tant que consommateurs mais en tant que citoyens. Il faudra donc, il faut donc dès maintenant que nos programmes, notre action et nos mots d'ordre s'adaptent à ses transformations pour « coller » au plus près aux aspirations souvent confuses de la population et pour lui donner le désir et les moyens de les réaliser.



Production nationale brute en milliards de francs constants 1954.

Voici comment s'élabore le Plan

LES méthodes de préparation des Plans ont évolué dans le temps mais les principes sont restés les mêmes et ont seulement été adaptés pour permettre une élaboration meilleure et plus détaillée. Pour le 4^e Plan, le Commissariat Général du Plan en liaison étroite avec le S.E.E.F. Service d'Etudes Economiques et Financières du Ministère des Finances) et le C.R.E.D.O.C. (Centre des Recherches et de Documentation sur la Consommation) a préparé une étude générale sur les différents taux de croissance que pourrait réaliser dans les années à venir l'économie française. Pour choisir ces taux, les justifier et montrer les difficultés qui seront rencontrées pour les atteindre des études particulières ont dû être faites. A ce stade, les propositions sont l'œuvre uniquement de spécialistes.

Le rapport ainsi établi a été soumis pour avis à la Section compétente du Conseil Economique dont les délibérations restent confidentielles et dont les travaux ont abouti à l'unanimité au choix d'un taux de croissance élevé, obtenu, d'ailleurs, par des moyens différents.

Après avis du Conseil Economique, le Gouvernement choisira définitivement les grandes orientations du Plan et notamment le taux de croissance assigné.

Élaboration

Ensuite, le Commissariat Général du Plan réunira les Commissions de Modernisation qui, s'appuyant sur les rapports du commissariat et sur les décisions gouvernementales, étudieront dans le détail comment peuvent être réalisés les objectifs choisis et établiront pour chaque branche industrielle les besoins de main-d'œuvre et de financement notamment en fonction du taux de croissance nécessaire dans la branche pour que la croissance de l'économie soit la plus harmonieuse possible.

Ces commissions ont été pour le 3^e Plan au nombre de 19 et se sont divisées en une centaine de groupes de travail. Elles réunissent des représentants de l'Administration, des experts, des chefs d'entreprises, des syndicalistes, des représentants des banques.

Les commissions ayant remis leurs rapports, le Commissariat en fera la synthèse et proposera au gouvernement l'adoption du plan ainsi établi. Après retouches, le gouvernement fera probablement délibérer les Assemblées Parlementaires sur ses grandes orientations et, après les votes correspondants, le mettra en application.

Exécution

Le plan français n'est pas un plan dirigiste qui s'impose aux entreprises privées. Cependant, il n'est pas non plus une étude passive de l'évolution la plus probable de l'économie française dans les années à venir, qui serait réalisée en laissant aller les événements suivant leur pente habituelle. Il pose des « objectifs » qui ne peuvent être atteints que si les chefs d'entreprises cherchent à les obtenir ou que si la puissance publique les y force.

Le Commissariat Général du Plan, organisme léger d'une cinquantaine de fonctionnaires, n'a pas la charge de diriger l'exécution du plan mais seulement de la surveiller. Il intervient en définitive de deux manières principales.

1°) En tant que conseiller du gouvernement, sur les matières économiques, il peut proposer des décisions qui favorisent l'exécution du Plan. Or, en France, étant donné l'importance des services nationaux (P.T.T., Hôpitaux, Education Nationale, Ponts et Chaussées, Armée, etc...) et des entreprises nationalisées, l'Etat dirige toute une partie de l'économie et le Commissariat Général, à l'amiable ou par l'intermédiaire du gouvernement, peut imposer une partie de ses vues à une partie importante de l'économie. Enfin, il peut influencer l'évolution des entreprises privées en proposant au gouvernement de taxer ou de détaxer certains produits ou certains bénéfices.

2°) En tant qu'organisme surveillant une partie des investissements privés.

Dès qu'une entreprise désire obtenir des crédits du Fonds de Développement Economique et Social, ou des Crédits Gouvernementaux à moyen terme, elle doit s'adresser au Commissariat Général dont l'acceptation est nécessaire pour que des prix soient accordés. Dans la mesure où les entreprises ont besoin de ressources de financement extérieurs, les attributions du Commissariat ont une influence certaine.

Utilité des Plans

L'intérêt des plans français est certainement limité du fait que ni le Gouvernement ni les industriels ne s'engagent à tout faire pour les exécuter. Cependant, il est indiscutable que les plans permettent une certaine régularisation de la croissance de l'économie française et probablement une augmentation du taux de croissance, qui serait atteint sans eux. Leur action est différente à chaque stade :

— en cours d'élaboration, ils suscitent des études et des enquêtes de grande envergure qui ne seraient pas réalisées dans d'autres conditions. Ils permettent donc de juger plus sainement de l'ensemble de l'économie nationale et de ses problèmes. Les résultats des études étant publiés, ils permettent aux dirigeants de l'économie de prendre connaissance de ces problèmes et des moyens de les résoudre.

— en cours d'exécution, ils permettent une certaine coordination de l'action gouvernementale en lui fixant des buts sur le plan économique. De la sorte, bien que les différents ministres et même le ministre des Finances n'attachent pas aux plans une attention suffisante, des actions de quelque envergure et de longue durée peuvent être menées à bien. De plus, informés par les travaux d'élaboration du plan, les chefs d'entreprises ont tendance à réaliser leurs investissements en fonction des objectifs à moyen terme que fixe le Plan. Enfin, le Commissariat au Plan peut dans une certaine mesure influencer les investissements et en régulariser l'exécution au moyen de crédits.

LA VIE DU PARTI

LES FÉDÉRATIONS

Nous communiquons une nouvelle liste d'adresses de fédérations P.S.U. dont les bureaux provisoires sont constitués :

AIN - Secrétaire fédéral : Dr Dao Van Zu - Lagnieu. Ecrire à G. Devic, secrétaire administratif. Annexe Lycée de garçons, Place Carriat, Bourg.

AUBE - Secrétariat : J. Martin, R. Melka, P. Simandre, L. Bethery, R. Plard. Ecrire à Jean Martin, 6, avenue des Martyrs de la Résistance, Troyes.

BOUCHES - DU - RHONE - Secrétaire fédéral : Henri Wilson, 23, rue de la République, Marseille.

CALVADOS - Secrétaire fédéral : Claude Fouque, 32, rue de Stockholm, Colombelles (Calvados).

CHARENTE MARITIME - Secrétaire fédéral : Dr Boucher à Pisany (Charente-Maritime).

EURE - Secrétaire fédéral : Jacques Tajan, 17, rue Victor-Hugo, Evreux.

GERS - Secrétaire fédéral : Alexandre Bureaux, Maire de Valence-sur-Baise (Gers).

JURA - Secrétaire fédéral : Ferruccio Moro, 24, rue de Valières, Lons-le-Saunier.

LOZERE - Secrétaire fédéral : Henri Domergue, 8, avenue Georges Clémenceau, Mende.

MAINE-ET-LOIRE - Secrétaire fédéral : Roger Sécher, 24, rue Guibert, Angers.

MOSELLE - Secrétaire fédéral : Joseph Linder, 9, rue Maître-Echevin, Metz-Queuleu.

PYRENEES-ORIENTALES - Secrétaire fédéral : Yvan Peltier, 12 bis, quai Nobel, Perpignan.

SAONE-ET-LOIRE - Secrétaire fédéral : Dr Mazueu. Ecrire à Jacques Giffard, H.L.M. n° 1, rue Jean Longuet, Montceau-Les-Mines.

SARTHE - Secrétaire fédéral : Michel Lucas, 2, rue de l'Abbaye St-Vincent, Le Mans.

TERRITOIRE DE BELFORT - Secrétariat fédéral : Bertrand, Dantzu, Charollais, Faivre. Siège de la fédération : Maison du Peuple (Salle 14), Belfort.

NOUS apprenons que deux militants de la section P.S.U. de Palaiseau (Seine-et-Oise) qui diffusaient Tribune Socialiste à la criée à l'entrée de la station Luxembourg (Ligne de Sceaux) lundi 16 mai à 18 h. 45, ont eu leurs journaux arrachés et déchirés par deux jeunes fascistes qui se sont enfuis, sans qu'une riposte fut possible.

Depuis plusieurs semaines déjà après la vente à la criée qui a lieu chaque dimanche matin près du marché à Palaiseau, ces camarades avaient pris l'habitude de vendre les exemplaires restant à la station Luxembourg avant de rentrer chez eux.

C'est ainsi qu'en vingt minutes ils diffusent chaque lundi 20 exemplaires de Tribune Socialiste. Bien entendu, ce succès a été remarqué et les fascistes viennent de passer à l'action. Raison de plus pour intensifier partout la diffusion de notre hebdomadaire.

Que ceux qui le pourront veuillent bien se trouver chaque lundi de 18 h. 30 à 19 heures à l'entrée de la station Luxembourg sur le trottoir pour une éventuelle protection de ces diffuseurs.

RÉUNIONS - MEETINGS - RÉUNIONS - MEETINGS

● Un certain nombre de meetings P.S.U. ont déjà eu lieu. D'autre doivent se dérouler prochainement, dont voici les dates :

19 mai : Orléans (Guy Desson); Arras (Charles Lussy, Falas); Chambéry (Claude Bourdet); 20 mai : Suresnes (Depreux); Grenoble (Claude Bourdet); 21 mai : Louviers (Jean Binot); 22 mai : Lens (Edouard Depreux); Béziers (Robert Chéramy); 25 mai : Creil (Edouard Depreux); 27 mai : Besançon (Maurice Laval); Clamart (Edouard Depreux); 31 mai : Alençon (Manuel Bridier, Jean Rous); 1er juin : Sèvres-Ville d'Avray (Charles Hernu); 3 juin : Saint-Etienne (Edouard Depreux, Gilles Martinet); 10 juin : Auxerre (Edouard Depreux); 11 juin : Amiens (Manuel Bridier); 15 juin : Belfort (Marcus, J. Nantet); 17 juin : Château-Thierry (Guy Desson); 18 juin : Trouville (Charles Hernu, Henri Hermant).

● SEINE. — Le groupe d'action « Médecins » du P.S.U. organise le lundi 23 mai à 21 h. au Musée Social, 5, rue Las Cases, une réunion d'information à l'intention du Corps médical de la région parisienne sur le thème : « Le P.S.U. et les problèmes de l'heure », sous la présidence d'Ernest Labrousse, professeur à la Sorbonne, et avec

la participation d'Alain Savary et du Dr Pénin.

— Les camarades de la Seine exerçant dans une banque, une compagnie d'assurances, un service du Ministère des Finances, sont invités à la réunion du Groupe d'Action Socialiste des Finances de la Seine qui se tiendra 8, rue Henner le mardi 31 mai à 18 h. 30.

— **Travailleurs de nuit** : La 21^e section, dont le but est de permettre aux camarades travaillant la nuit de mener malgré tout une action militante, a repris ses activités. Les réunions ont lieu les 1er et 3e mercredis de chaque mois à 15 heures, 8, rue Henner. La prochaine réunion sera celle du 18 mai. Manuel Bridier, secrétaire du secteur de Paris, parlera des problèmes posés par la récente fusion.

— **L'assemblée générale du Syndicat des Journalistes Socialistes** se réunira sous la présidence de Charles Lussy le 21 mai à 10 h. 30 au siège du Syndicat, 16, Galerie Vivienne, Paris (2e).

— **Maisons-Alfort** : Lundi 23 mai à 20 h. 30, aura lieu à la mairie de Maisons-Alfort (Salle des Commissions), une conférence publique au cours de laquelle Serge Mallet parlera des problèmes actuels de la paysannerie.

— **ARDECHE**. — La section de Privas organise mardi 24 mai

RENCONTRES

Au retour d'un voyage en Angleterre, Pietro Nenni, secrétaire général du Parti Socialiste Italien, s'est arrêté pendant 48 heures à Paris. Il a tenu à rendre visite au siège central de notre parti, 8, rue Henner, où il a été reçu par nos camarades Depreux, Martinet et Poperen. L'échange de vues a porté sur l'évolution des situations française et italienne ainsi que sur les problèmes posés au Parti Travailleuse anglais. Cette conversation a permis de constater, une fois de plus, la communauté de vue des deux partis.

oOo

D'autre part, le même jour, Edouard Depreux et Robert Ver-

à 20 h. 30 à l'Hôtel-de-Ville une réunion d'information sur le P.S.U.

● **CHARENTE-MARITIME**. — La section de Saintes organise deux réunions publiques et contradictoires :

— le mardi 24 mai à Jemezac, avec Boucher, Gamard, Tisserand, Thibaudeau. A l'issue de la réunion, création de la section de Jemezac.

— le jeudi 9 juin à 21 h. à Saintes, Salle Centrale, avec Boucher et Desmoulin.

● **LENS**. — Le congrès fédéral du P.S.U. se tiendra le dimanche 22 mai à 9 h. 30, Salle Raskowski. Etant donné l'importance de ce congrès, il est demandé aux sections de faire un effort particulier. La présence d'Edouard Depreux est assurée.

● **SEINE-ET-MARNE**. — Melun : Réunion d'information le samedi 21 mai à 21 heures, Salle de la Justice de Paix à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Maxime Verdeaux, avec la participation de René Albertier et Alain Savary.

● **SEINE-ET-OISE**. — La prochaine réunion de l'Ecole Socialiste Fédérale (ex-école de cadres) aura lieu 17, rue de Chaligny, Paris (12e), le lundi 30 mai à 19 h. 30. Inscriptions au siège.

COMPTES RENDUS — COMPTES RENDUS — COMPTES RENDUS — COMPTES RENDUS

● **RENNES**. — Répondant à l'invitation de Yves Le Meur, président de l'Association Générale des Etudiants de Rennes, notre camarade Pierre Mendès-France s'est rendu dans cette ville le 13 mai. Devant un auditoire très nombreux malgré la proximité des examens, il a évoqué les problèmes économiques qui conditionnent l'avenir de tant de jeunes suscitant le plus vif intérêt d'une salle attentive et chaleureuse.

● **METZ**. — Une quarantaine de personnes étaient présentes à la réunion de propagande organisée le 5 mai par la section de Metz. Après un exposé substantiel du secrétaire de section, portant sur les origines et le programme du Parti, une discussion positive s'engagea à laquelle participèrent de nombreux invités. A l'issue de la réunion, quatre sympathisants demandèrent leur adhésion et d'autres décidèrent d'assister à la prochaine assemblée de section. A signaler encore la vente de « Tribune Socialiste ».

● **GARD**. — La section de Vauvert a tenu le vendredi 6 mai sa première réunion publique de propagande avec, comme programme, « la paix en Algérie par la négociation ». Robert Gourdon, conseiller général, maire de Vauvert et le Dr Bastide, conseiller général

d'Aigues-Mortes y ont pris la parole et fait en termes très vifs le procès de la politique gouvernementale et du régime. Les cent cinquante personnes qui assistaient à cette réunion ont manifesté leur approbation par des applaudissements fréquents. La section de Vauvert compte actuellement 25 membres dont 8 sont conseillers municipaux. De nombreuses demandes d'adhésion sont enregistrées.

● **TARN-ET-GARONNE**. — Castelsarrasin : Mardi 10 mai,

meeting très réussi, avec P. Couchet, J. Fourrier, A. Montariol et R. Badiou. 300 personnes dont des maires et conseillers municipaux des environs. Le secrétaire fédéral S.F.I.O. porta une contradiction dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle fut inefficace.

● **HERAULT**. — A Montpellier, dans la salle de l'Enseignement populaire, s'est tenu, le dimanche 8 mai, le congrès constitutif de la Fédération de

l'Hérault du Parti Socialiste Unifié.

Outre les représentants des sections déjà constituées dans les grandes villes de notre département, on notait la présence de délégations venues des régions rurales.

Après un rapport d'activité des diverses sections, en particulier de celles de Montpellier, Béziers, Saint-Pons, Lunel, Lodève, Frontignan, Maugeio, Portiragnes, Mudaison, une commission administrative pro-

visoire a été élue, dont les pouvoirs dureront jusqu'au prochain Congrès National. Il a été décidé que toutes les adhésions seraient admises sous réserve de l'accord de la fédération. Un rapport financier a montré une situation saine de la trésorerie du nouveau parti. Puis le congrès a pris diverses décisions quant à la propagande (édition de tracts, étude d'un journal fédéral).

Diverses motions ont été ensuite discutées et votées.

A l'issue du congrès, la commission administrative fédérale s'est réunie et a élu son Bureau ainsi composé : Coulouma, secrétaire fédéral ; Antonini, secrétaire fédéral adjoint ; Picot, Ginot et Mlle Bousquet, secrétaires à la propagande ; Tourette et Delmon, secrétaires administratifs ; Laroze, trésorier ; Bès, trésorier-adjoint.

● **SEINE-ET-MARNE**. — Coulommiers : Le Congrès fédéral d'unification, réuni le dimanche 8 mai, a adopté à l'unanimité les décisions suivantes : « L'objectif N° 1 du P.S.U. est de tout mettre en œuvre pour faire aboutir dans les plus brefs délais, la fin des combats en Algérie, en intensifiant, avec l'aide des Centrales Ouvrières, des Partis politiques et de toutes les organisations populaires, la campagne d'information et de manifestations pour la Paix en Algérie, souhaitée par l'immense majorité du Peuple Français ; c'est-à-dire, la négociation avec les représentants qualifiés des combattants Algériens et la reconnaissance au Peuple Algérien du droit de manifester librement ses droits à l'indépendance.

Le Congrès se félicite des résultats obtenus au cours de la campagne de pétitions pour l'Ecole laïque, organisée par le C.N.A.L. et soutenue par les représentants des partis politiques et les militants laïques de toutes opinions. Il s'engage à poursuivre l'action unie pour la défense de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat.

T. S.

C'EST
CHAQUE SEMAINE
UN MEETING DE
30.000 PERSONNES

Rapides progrès du P. S. U. en Bretagne

LES progrès rapides du socialisme démocratique en Bretagne se confirment. Trois beaux meetings la semaine dernière : le 12 à Brest, 1.000 personnes avec G. Martinet, P. Mendès-France, Tanguy-Prigent, J. Poperen ; le 13, à Morlaix, 400 personnes avec G. Martinet, A. Mazier, Tanguy-Prigent, J. Poperen ; le même jour, 500 étudiants avec P. Mendès-France à Rennes.

A Brest comme à Morlaix, majorité de jeunes, de travailleurs. Partout, approbation chaleureuse et réfléchie des posi-

tions de notre parti et, notamment, des décisions du Comité Politique National concernant le renforcement de la lutte pour la paix en Algérie.

De ces meetings et de la réunion de travail interfédérale tenue à Brest le 13 mai, il ressort que notre parti est désormais une force notable dans toute la Bretagne, tout particulièrement dans les Côtes-du-Nord et le Finistère. Implanté d'ores et déjà dans un grand nombre de cantons (des sections nouvelles se forment chaque semaine), animées par des équipes solides et cohérentes où coexistent des jeunes et des militants d'expérience, nos fédérations sont désormais capables de prendre d'importantes initiatives politiques. Le rôle de notre parti, d'animateur de l'union de toute la gauche, devient un fait important dans tous ces départements. La présence à nos meetings de nombreux militants S.F.I.O. et communistes en est la preuve. A Brest, les secrétaires de section communiste et S.F.I.O. prirent la parole après les orateurs de notre parti. L'un et l'autre insistèrent sur leur volonté et celle des militants socialistes S.F.I.O. et communistes du Finistère de parvenir sans tarder à l'union agissante de la gauche. C'est là le fait essentiel. Bien

entendu nos orateurs, dans leurs réponses, se sont montrés soucieux des garanties sans lesquelles l'entente est illusoire et éphémère : par exemple, nous avons regretté que, tout en parlant sur un ton fraternel, le secrétaire de la section communiste ait présenté nos critiques et nos désaccords à l'endroit de la politique de son parti comme l'expression d'un quelconque anticommunisme. Bien au contraire, la discussion, la confrontation permanente des points de vue conditionnent l'efficacité et la solidité de l'union. De même le camarade de la section S.F.I.O. a paru s'étonner des reproches que nous avons pu adresser à son parti et des responsabilités que nous attribuons à celui-ci dans la tragique division de la gauche. Nous saluons les efforts réels que ce camarade a pu en plusieurs circonstances déployer lui-même à Brest en faveur de l'union de la gauche. Mais nous serions très coupables de ne pas souligner le tort immense qu'ont fait et continuent de faire à la cause du socialisme et de la démocratie Guy Mollet et son équipe. Les travailleurs nous jugeront à la fois sur notre persévérance à unir les socialistes, les démocrates, et sur notre courage politique.

Le N° 10 de T. S. (11 Juin)

SERA UN NUMÉRO SPÉCIAL
CONSACRÉ A L'ALGÉRIE

Préparez-en dès maintenant
la vente et la diffusion

La gauche doit préciser sa position devant L'ACCÉLÉRATION DU MARCHÉ COMMUN

A PRES des mois de discussions entre fonctionnaires et quelque trente heures de marchandages difficiles entre ministres, les six pays de la « Petite Europe » se sont mis d'accord pour accélérer la réalisation du marché européen.

La complexité des décisions prises à Luxembourg puis Bruxelles en a masqué l'importance. Et c'est dommage, car faute de comprendre ce que décident en leur nom les six gouvernements, les travailleurs d'Europe risquent d'être les artisans — ou les victimes — de transformations qu'ils n'auront pas voulues et parfois même pas connues.

Qu'ont donc décidé les six ?
— d'abaisser plus vite que prévu les droits de douane frappant les marchandises circulant entre les six pays. D'ici la fin de l'année, les droits de douane actuels seront abaissés des deux neuvièmes (au lieu d'un neuvième) ; une nouvelle baisse de 2,9 aura lieu l'an prochain au lieu de 1,9. Si bien qu'à la fin de 1961, les droits de douane entre les « Six » seront inférieurs de moitié à ce qu'ils étaient en 1957, alors que le traité de Rome, instituant le Marché commun avait prévu pour cette date une diminution de 30 % seulement ;
— de supprimer avant la fin de 1961 les contingents (c'est-à-dire les limitations quantitatives d'importations, en tonnes, en nombre, en hectolitres...) qui freinent les échanges commerciaux entre les « Six ». Le traité de Rome prévoyait seulement qu'à cette date les contingents seraient élargis de 60 % et devraient représenter, pour chaque produit, au moins 6 % de la production nationale ;
— d'accroître les contingents agricoles d'un cinquième chaque année, et d'étudier la mise en œuvre d'une politique agricole commune aux « Six ». Là, aucune innovation par rapport au traité de Rome ; mais comme, dans ce domaine, le traité n'était pas encore appliqué, cela constitue en fait une accélération du Marché commun. D'ailleurs une réduction supplémentaire de 5 % des droits de douane sur les importations agricoles sera appliquée à la fin de l'année ;
— enfin, d'appliquer avec un an d'avance la première des trois étapes qui doivent amener les droits de douane perçus par chacun des « Six » (sur les produits achetés hors Marché commun) au niveau du tarif douanier commun, qui sera appliqué dans quelques années simultanément par les six pays. En outre, il a été convenu que ce tarif commun serait abaissé d'un cinquième par rapport aux prévisions initiales.

Un double compromis politique

Que signifient politiquement ces décisions et quel sera leur effet économique ?

Politiquement, il s'agit d'un compromis entre deux sortes d'oppositions :

1° Les partisans (France et exécutif du Marché commun) et les adversaires (Hollande et dans une certaine mesure Allemagne) de l'accélération du Marché commun. Les propositions de l'exécutif (commission Hallstein), partisan d'accélérer l'intégration européenne à six, sont retenues, mais en partie seulement. Inversement, les nations qui craignent, comme la Hollande, que les « Six » ne coupent les ponts avec les « Sept » (Grande-Bretagne, Suisse et Scandinavie) sont rassurées, puisque la baisse du tarif commun est une faveur faite aux « Sept » et qu'on est convenu en outre d'engager des pourparlers avec ceux-ci ;

2° Les partisans (Hollande) et les adversaires (France et Allemagne) d'un désarmement douanier sur les produits agricoles. Finalement il est entendu qu'on abaissera les droits de douane et qu'on élargira les contingents sur les importations agricoles ; mais simultanément, les « Six » s'engagent, comme le voulait le gouvernement français, à mettre en œuvre une « politique commune » de l'agriculture.

Ce qui a amené les uns et les autres à transiger, c'est le sentiment profond que la réalisation d'une Europe unie — dont le Marché commun est la préfiguration — demeure

un objectif valable et d'une toute autre ampleur que les chicanes susceptibles de s'élever entre pays sur tel ou tel moyen d'y parvenir. De fait, à l'expérience du feu, si l'on peut dire, la cohésion des « Six » a tenu, au delà des disputes de marchands de tapis.

Les « Six » n'éclatent pas

C'est sans doute la leçon essentielle des négociations de Bruxelles. Les pays qui, comme l'Angleterre et la Suisse, ne croyaient guère au sérieux de « l'aventure européenne » et pensaient faire éclater les « Six » à la première difficulté, prennent actuellement conscience de leur erreur. En fait, la Communauté des « Six » se révèle capable de surmonter ses contradictions internes et même d'avancer dans la voie de l'intégration plus vite qu'on ne l'imaginait jusqu'alors.

Bien des Britanniques en tirent les conséquences et se demandent s'il ne vaudrait pas mieux s'associer aux « Six » pour participer aux fruits de leur intégration, plutôt que d'attendre en vain leur dispersion. Le rapprochement entre la Grande-Bretagne et le Marché commun semble plus proche maintenant qu'il y a encore quelques mois.

L'INTERESSEMENT vu par PÉCHINEY

Nous tirons de l'hebdomadaire C.F.T.C. *Syndicalisme* les extraits suivants concernant le curieux « intéressement » des salariés chez Péchiney :

Les Etablissements Péchiney ont été les premiers à distribuer des actions à leurs salariés. Où en est l'intéressement chez Péchiney ? Nous ne ferons pas encore le point cette semaine, mais au dossier Péchiney, nous versons les documents ci-dessous.

La direction de Péchiney a dit, en substance, à ses salariés : « Abandonnez vos pouvoirs », en vue de l'assemblée générale d'actionnaires de la Compagnie, qui doit se tenir à Lyon le 23 mai 1960. Les deux documents que nous publions ci-dessous illustrent parfaitement cette petite histoire dont on appréciera la mentalité.

C'est une note d'information affichée dans les différents centres Péchiney, à l'intention des salariés actionnaires :

« Les actionnaires ne sont pas obligés d'assister à l'assemblée générale, ni de s'y faire représenter. S'ils n'assistent pas à l'assemblée et s'ils désirent néanmoins être représentés, ils ont alors à remplir un imprimé appelé « Pouvoir », qui a pour objet de faire assurer leur représentation par un des actionnaires qui assistent à l'assemblée. Les actionnaires membres du personnel qui désirent faire usage de cette possibilité pourront se procurer, à partir du 28 avril, une formule de Pouvoir au bureau du personnel.

C O M M U N I Q U É S

● Les deux cent cinquante personnes réunies à l'appel du Comité de Défense des Libertés Individuelles le 10 mai 1960 à Lille pour entendre M. André Philip, ancien Ministre,

Protestent contre la tentative avortée de coup de force de jeunes tribuns qui se couvrent de l'option de l'« Algérie Française » pour tenter d'empêcher la tenue d'une réunion sur « l'Algérie et la Démocratie ».

Constatent que la continuation même de la guerre d'Algérie laisse planer une menace constante sur les libertés individuelles des citoyens.

Demandent l'application loyale de l'autodétermination du peuple algérien et des pourparlers entre le gouvernement et le F.L.N. pour le rétablissement rapide de la paix et des mesures propres à créer un climat d'apaisement : cessation de tous les attentats, ouverture des camps d'internement, etc...

« — S'ils connaissent le nom d'un actionnaire qui sera certainement présent à l'assemblée, ils peuvent indiquer ce nom comme « mandataire » sur le « pouvoir ».

« — S'ils ne connaissent pas à l'avance un des actionnaires présents à l'assemblée (ce qui est le cas le plus fréquent), ils peuvent se contenter de remplir le pouvoir dans les conditions indiquées ci-dessous en laissant en blanc le nom du « mandataire » :

« 1) Les actionnaires qui ont conservé leur certificat nominatif auront à faire figurer obligatoirement sur le pouvoir les mentions ci-après :

— Nom, prénom, adresse ;
— numéro de leur certificat nominatif et nombre d'actions qu'il représente ;
— lieu et date d'établissement du « pouvoir » ;
— les mots « Bon pour pouvoir » au-dessus de leur signature.

« Ce pouvoir, présenté sous la forme d'une « enveloppe-réponse » portant l'adresse de la Compagnie, devra être posté avant le 12 mai.

« 2) Les actionnaires qui auraient transformé leur certificat nominatif en actions au porteur et qui voudraient se faire représenter à l'assemblée auront à certifier s'ils sont bien propriétaires d'actions de la Compagnie : ils devront à cet effet déposer temporairement leurs actions au porteur dans une banque habilitée à les recevoir, qui leur remettra une formule de pouvoir. Les intéressés pourront s'adresser avant le 10 mai à leur banque qui leur donnera tous renseignements complémentaires. »

M. RUNGIS

Extension des mouvements

Autobus à Paris (44 lignes stoppées le 17). Puis métro : 3 lignes le même jour.

A la S.N.C.F. les grèves tournantes tournent à l'échelon national : il y a eu Lyon, St-Etienne, puis Marseille, puis Bordeaux. On en est à Vierzon, Sotteville, Le Havre...

Chez les métallos c'est Sochaux qui, au milieu de la semaine, est en vedette. Débrayage massif, défilé dans Montbéliard...

La famille Peugeot qui croyait s'en tirer avec le lock-out du mois dernier doit manifester quelque surprise devant ce maintien de la combativité.

Il semble bien d'ailleurs que menaces de lock-out, de licenciements, tentatives pour considérer les grèves tournantes comme illégales, fassent long feu. A Sud-Aviation, après le mouvement d'ensemble de la semaine dernière on se remet à « tourner ». Chez Renault, où une certaine note 2.420, émanant de la direction générale, avait il y a quelques semaines stoppé le mouvement par des menaces de licenciement, d'autres perspectives de licenciement, justifiées (?) cette fois par des raisons économiques sont annoncées et démontrent que les travailleurs sont en train de céder aux menaces.

Il semble donc bien que nous assistions à un mouvement d'ensemble. Où mène-t-il ? Incontestablement à des augmentations de salaire. Dans de nombreux points, le patronat, malgré le soutien gouvernemental, cède, du moins partiellement, sur les tarifs. Le mouvement se calme ici pour reprendre là, devient une espèce de houle permanente.

Mais déjà il dépasse le stade des revendications de salaires. Dans de nombreux cas il débouche sur des revendications économiques notamment en matière d'horaires de travail. Une mise en ordre de ce côté-là, une politique de l'emploi contrôlé par les travailleurs, tel pourrait être le point de convergence actuel, l'objectif qui permettrait de donner une certaine unité au mouvement même à ses objectifs restent dispersés.

Pour cela les rencontres intersyndicales visant à dégager des perspectives locales ou régionales communes, doivent être multipliées, en dehors même de tout mouvement actuellement existant. Cette semaine ce sont les U.D., C.G.T., C.F.T.C., F.O., et F.E.N. d'Indre-et-Loire qui par leur rencontre et l'énoncé d'eux perspectives font avancer ce type d'unité.

Pierre BELLEVILLE

Saint-Brieuc :

LES GRÈVES DE LA MÉTALLURGIE

LE département des Côtes-du-Nord se caractérise par le bas niveau des salaires dans l'industrie (une industrie assez faible au demeurant), et par l'émigration de nombreux jeunes vers les régions mieux favorisées. La hantise du chômage a toujours bridé les mouvements revendicatifs. Quand la grève éclata dans l'entreprise la plus importante, la fabrique de chauffe-eau Chaffoteaux, ce fut une surprise. Jusque-là, le patron avait réussi à y empêcher la constitution de sections syndicales dignes de ce nom. Bientôt d'autres entreprises se joignirent au mouvement, notamment l'usine Sambre et Meuse. Le patronat traita d'abord la grève avec désinvolture, ne daignant même pas se rendre à la réunion d'une commission paritaire. Au bout d'une semaine, les ouvriers reprirent le travail sans avoir rien obtenu. Mais ce fut pour commencer une série de débrayages et de grèves tournantes. Finalement, le mercredi 4 mai, le patron dut céder devant l'exaspération des travailleurs, qui menaçaient d'envahir les bureaux de la direction. Il accorda une augmentation de 7 p. 100.

C'est le mardi suivant que des événements analogues se produisirent à Sambre et Meuse où s'était rendu, venant de Paris, le directeur général, M. Hennebicque. Ce dernier se trouva emprisonné dans l'usine et n'en sortit qu'après avoir promis une augmentation de 10 %. La direction de Sambre et Meuse revint ensuite sur cet engagement et décréta le lock-out. Les ouvriers répondirent par l'occupation de l'usine. Finalement, l'accord s'est fait sur les bases suivantes : augmentation de 7 % des salaires, et abandon de toutes sanctions.

Au terme de mouvements un peu anarchiques et suscités par la misère, ce sont donc deux victoires que les travailleurs ont remportées à Saint-Brieuc. A cette occasion, une certaine conscience politique s'est certainement développée car, lors des différents meetings qui ont été tenus, les dirigeants des syndicats n'ont pas manqué de souligner le rapport qui existait entre le niveau de vie des travailleurs, les choix politiques du gouvernement et la guerre d'Algérie. Le 24 mai, une réunion pour la paix en Algérie va avoir lieu à Saint-Brieuc, à l'appel de tous les syndicats, unis à toutes les organisations politiques de gauche.

J. GALAUP

LA COMMUNAUTÉ

LORSQU'AU printemps 1956, Gaston Deferre présenta à l'Assemblée nationale le projet de loi-cadre qui allait permettre l'accession des Territoires d'outre-mer (Afrique Noire et Madagascar) à une semi-autonomie interne, Léopold Senghor alerta l'opinion sur les dangers de balkanisation que comportaient pour l'Afrique les nouvelles institutions proposées. En effet, alors qu'auparavant, sous le régime de l'administration directe, les territoires africains étaient groupés en deux grandes fédérations d'A.O.F. et d'A.E.F., dotées chacune d'un exécutif, en la personne du Gouverneur Général, qui avait autorité sur les gouverneurs de chaque territoire, et d'un organe, sinon législatif, tout au moins délibératif, (le Grand-Conseil, composé des délégués des conseils généraux de chaque territoire), la loi-cadre prévoyait des Conseils de Gouvernement à l'échelle de chaque territoire, mais aucun Conseil de Gouvernement fédéral.

Au lendemain de la mise en place des institutions de la loi-cadre, le Parti de la Convention Africaine, animé par Léopold Senghor, prit position en faveur de la constitution d'exécutifs fédéraux africains, c'est-à-dire de gouvernements africains à l'échelle de l'A.O.F. et de l'A.E.F. Cette position fut également soutenue au sein du Rassemblement Démocratique Africain par Sékou Touré et Modibo Keita. Mais elle fut au contraire vivement combattue par M. Houphouët-Boigny qui désirait, pour des raisons d'ordre économique et politique dégager celle-ci de la tutelle de Dakar et la rattacher directement à Paris, sans échelon intermédiaire.

PIERRE STIBBE fait le point

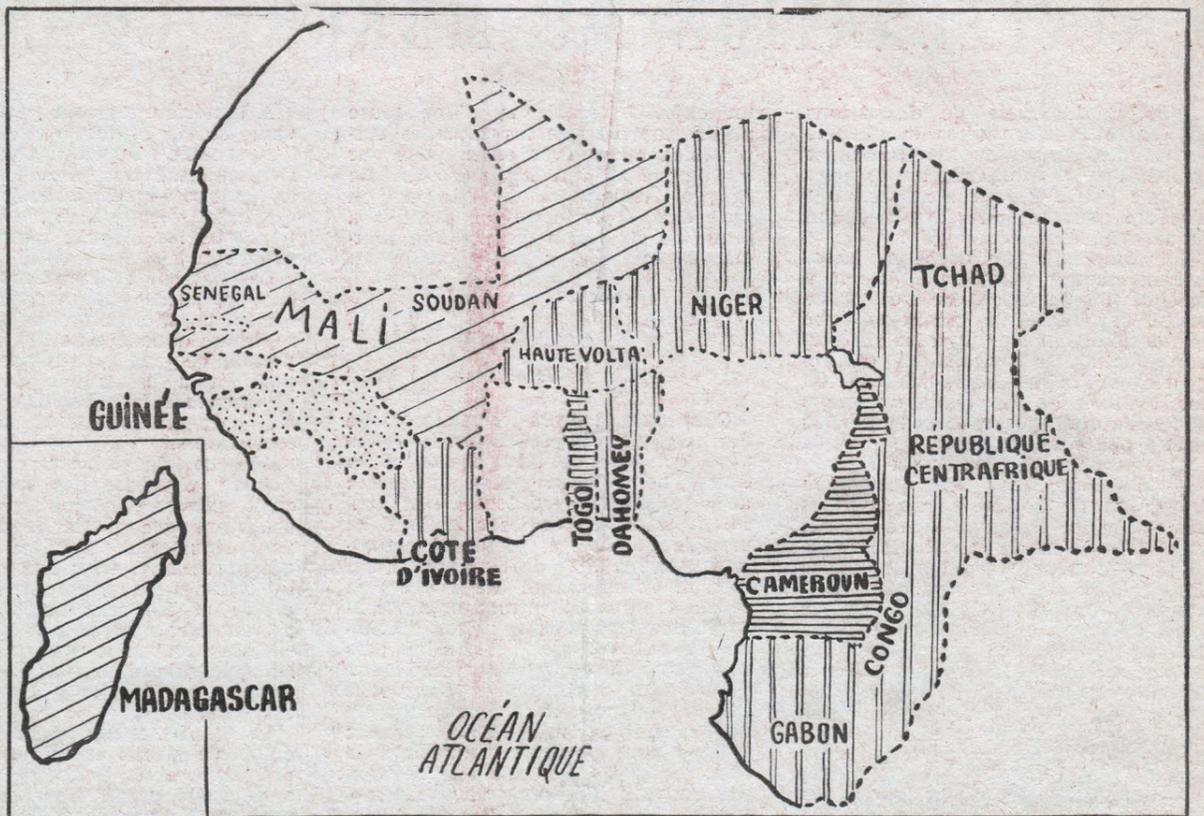
Cette querelle de l'exécutif fédéral africain fut à l'origine de l'éclatement du R.D.A. dont les sections soudanaise et sénégalaise ont aujourd'hui fusionné avec les sections correspondantes du Parti de la Convention Africaine pour former le Parti Fédéraliste Africain.

C'est en grande partie sous l'influence de M. Houphouët-Boigny, membre du gouvernement du général de Gaulle, que le référendum du 28 septembre 1958 eut lieu à l'échelle de chaque territoire et non à celle des fédérations d'A.O.F. et d'A.E.F. Cette procédure aboutit à l'indépendance de la Guinée. Si le général de Gaulle avait alors accepté de donner à la Communauté la forme d'une confédération multi-nationale composée de la France, de la Fédération d'Afrique Occidentale, de la Fédération d'Afrique Equatoriale et de Madagascar, Etats également indépendants, comme le préconisait Senghor, Lamine Gueye, Sekou Touré et Modibo Keita, la Guinée ne serait pas sortie de la Communauté.

Cette Communauté institutionnelle — dont la structure élaborée par le général de Gaulle et M. Michel Debré était en fait imposée aux Africains et aux Malgaches, qui ne pouvaient y échapper qu'en votant « non » et en rompant ainsi tous liens avec la France — permettait aux Républiques autonomes qui allaient succéder aux Territoires d'outre-mer de se grouper ou non entre eux. Aussi le Sénégal, le Soudan, la Haute-Volta et le Dahomey décidèrent-ils de se rassembler en un état fédéral du Mali. Mais M. Houphouët-Boigny réussit rapidement à détourner du Mali, la Haute-Volta et le Dahomey; ces deux derniers Etats allaient constituer avec la Côte d'Ivoire et le Niger le Conseil de l'Entente, simple association économique sans liens politiques autres que les réunions périodiques des chefs d'Etat. C'est une union du même ordre qu'allaient former les Etats de l'ex-A.E.F. (Congo, Gabon, République centrafricaine, Tchad), jusqu'à ce que, le 17 mai dernier, le Congo, la République centrafricaine et le Tchad se dissocient du Gabon pour former une Union.

La Communauté contractuelle

Dès sa constitution, le Mali revendiqua l'indépendance au sein de la Communauté et fut bientôt suivi sur cette voie par Madagascar, tandis que les Etats du Conseil de l'Entente et ceux de l'ex-A.E.F. se contentaient des attributions restreintes qui leur étaient octroyées par la Constitution. Par ailleurs, en vertu des engagements pris par le gouvernement français devant l'O.N.U., le Cameroun et le Togo, anciennes colonies allemandes administrées par la France, d'abord sur mandat de la S.D.N., puis en vertu des accords de tutelle de l'O.N.U. accédèrent à l'indépendance respectivement le 1^{er} janvier et le 21 avril derniers. 1960 doit aussi voir accéder à l'indépendance le Nigeria, pays le plus peuplé de l'Afrique Occidentale et le Congo ex-belge, pays le plus riche de l'Afrique centrale. Pour ne pas risquer une nouvelle guerre coloniale en Afrique Noire, le général de Gaulle accepta en décembre 1959 de négocier l'accession du Mali à ce qu'il dénomma la « pleine souveraineté internationale » et de promettre les mêmes avantages à tous les Etats de la Communauté qui les revendiqueraient, ce qui fut aussitôt le cas de Madagascar. Les accords signés le 2 avril



Cette carte ne tient pas compte de la décision prise le 17 mai par les Etats de l'ex-A.E.F. de former une Union (Congo-République Centrafricaine et Tchad) d'où le Gabon est exclu. Il y a donc maintenant six formes de statuts.

entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République malgache et le 4 entre le gouvernement de la République française et les gouvernements de la République sénégalaise et de la République soudanaise groupées au sein de la Fédération du Mali consacrent l'indépendance politique de Madagascar et du Mali qui, dès la ratification de ces accords, deviendront membres de l'O.N.U. Ces textes précisent les modalités de la coopération entre Madagascar, le Mali et la France dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, de la justice, de la monnaie, du commerce et des finances extérieures, des matières premières stratégiques, de la marine marchande et de l'enseignement supérieur. Un accord multilatéral prévoit en outre que tout national d'un Etat de la Communauté jouit de la plupart des droits et libertés publiques sur le territoire de chaque Etat de la Communauté dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat.

La Communauté tend ainsi à devenir une association de nations souveraines du type du Commonwealth. Il est probable que les Etats du Conseil de l'Entente et ceux de l'ex-A.E.F., emportés par les mouvements irrésistibles qui poussent les peuples africains à l'indépendance demanderont bientôt à conclure des accords analogues.

Les contradictions du néo-colonialisme

Cette évolution est conforme à celle que nous nous avons prévue et préconisée. Toutefois elle suscite de notre part cinq observations.

I - Les méthodes employées et notamment le refus de faire droit aux revendications africaines en 1956 et 1958 ont abouti à l'émiettement de l'Afrique d'expression française; en effet, celle-ci se compose à l'heure actuelle:

a) de la Guinée indépendante, non adhérente à la Communauté et depuis peu hors de la zone franc; pour la punir de sa « sécession » le gouvernement français a pratiquement rompu presque tous les liens avec elle;

b) du Cameroun et du Togo, indépendants, non membres de la Communauté, mais membres de la zone franc et liés à la France par de nombreux accords;

c) du Mali (Sénégal et Soudan) en voie d'accéder à l'indépendance au sein de la nouvelle Communauté contractuelle;

d) des Etats du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Dahomey) encore soumis au statut d'autonomie octroyé par l'ancienne communauté de type institutionnel édictée par de Gaulle en 1958;

e) l'Union formée le 17 mai (Congo, République centrafricaine, Tchad);

f) le Gabon, dont il semble qu'il ait voulu rester hors du nouveau regroupement politique.

Cet écartèlement est contraire aux aspirations des peuples africains qui ont pour idéal non seulement l'indépendance, mais l'unité de l'Afrique. Il permet aux intrigues des milieux néo-colonialistes de se

donner libre cours en vue d'aggraver les relations déjà mauvaises entre le Mali et la Guinée.

« Nous ne voulons pas que l'Afrique ressemble à l'Amérique du Sud avec ses rivalités entre petits Etats et la prédominance de l'Amérique du Nord » me confiait récemment un diplomate africain.

II - La citoyenneté de la Communauté qu'institue l'accord multilatéral peut avoir d'heureuses conséquences dans la mesure où elle aboutit à conférer à tous les ressortissants de la Communauté le bénéfice de la législation du travail, des lois sociales et de la Sécurité Sociale dans les mêmes conditions que les nationaux de l'Etat où ils résident. Mais le même accord dispose que « les biens des nationaux des Etats de la Communauté ne pourront faire l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique ou de nationalisation que sous la condition du paiement d'une juste indemnité préalablement versée ou garantie. » Ce texte protège les trusts coloniaux et leur permettra de faire appel à la France et de lui demander de recourir à la Cour d'Arbitrage le jour où certains Etats envisageront la réalisation d'un programme socialiste.

III - Dans certaines Républiques de la Communauté demeurent en place des hommes qui ont été pendant longtemps des fantoches de l'administration coloniale et qui auront du mal à faire prévaloir les nouveaux droits reconnus à leur pays. Ceci constitue désormais un problème interne à ces nouvelles nations; celui-ci nécessite cependant de la part des socialistes dont l'anticolonialisme ne se limite pas à la reconnaissance du droit à l'indépendance une solidarité effective avec les éléments progressistes de ces pays.

IV - Malgré tous les accords conclus, les rapports entre la France et les Etats africains promus à l'indépendance se détériorent si la guerre d'Algérie continue; une première crise risque d'éclater lors de la prochaine session des Nations Unies.

V - La ratification des accords franco-maliens et franco-malgaches nécessite une révision de la Constitution de la V^e République puisque celle-ci dispose qu'un Etat indépendant cesse d'appartenir à la Communauté. La procédure anticonstitutionnelle suivie par le gouvernement français pour aboutir à cette révision tout en évitant soit la réunion du Congrès à Versailles (où d'autres propositions de révision pourraient surgir et venir en discussion), soit un référendum qui devrait se dérouler en Algérie en même temps qu'en France, suscite l'opposition de tous les partis à l'exception de l'U.N.R. Cette opposition est critiquée par les dirigeants du Mali et de Madagascar qui y voient essentiellement une cause de retard dans le déroulement du processus qui doit aboutir à la proclamation de leur indépendance; ils reprochent à la gauche française son formalisme et son juridisme.

Pour notre part, nous ne nous passionnons guère pour cette controverse juridique entre parlementaires qui, les uns et les autres, ont voté « oui » au référendum du 28 septembre 1958. Nous approuvons sans réserve l'accession à l'indépendance du Mali et de Madagascar que nous préconisons déjà à une époque où MM. Debré et Mollet s'y opposaient de toutes leurs forces; cependant nous ne pouvons pour autant soutenir M. Debré dans ses jongleries constitutionnelles qui tendent à réduire encore davantage les droits déjà si maigres laissés au Parlement et au suffrage universel par les institutions dont il est lui-même l'auteur.